

Décrochage scolaire: le repérage, et après ?

Premiers enseignements des expérimentations FEJ

Comment prévenir le décrochage scolaire et repérer les élèves qui ont décroché ? Les évaluations des expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse soulignent l'importance de trois facteurs : le lien entre les collègues et les parents d'élèves, le caractère souple et pluridisciplinaire des formes de prise en charge des décrocheurs, enfin, le développement des solutions de rattrapage qui peuvent leur être proposées.

Jean Bérard, Alexia Pretari, Mathieu Valdenaire, pôle évaluation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

La lutte contre le décrochage scolaire, dont l'effet pénalisant sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes n'est plus à démontrer¹, est devenue un volet important des politiques éducatives. Un enjeu de ces politiques est de parvenir à entrer en contact avec des jeunes qui, ayant abandonné leur scolarité, ne sont ni en formation, ni en emploi, ni accompagnés dans leur insertion.

À cette fin, un nouvel outil, le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), qui repose sur un croisement inédit d'informations entre différentes institutions, a été expérimenté puis généralisé à l'ensemble du territoire par une circulaire interministérielle du 9 février 2011. Cette innovation doit permettre un meilleur repérage de ces jeunes. Elle est complémentaire des dispositifs qui visent à pré-

venir le décrochage des élèves fragiles avant qu'ils ne rompent avec l'école. Des expérimentations portant sur ces questions, qui sont aujourd'hui au centre des enjeux liés à la mise en place des réseaux « Formation Qualification Emploi »², ont été menées dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

« L'enjeu : parvenir à entrer en contact avec des jeunes qui (...) ne sont ni en formation, ni en emploi, ni accompagnés dans leur insertion »

Formes d'action des expérimentations

Le graphique page 3 présente les quatre principales formes d'action des projets, qui sont parfois déployées conjointement. Ces projets ont en effet des échelles

différentes : là où certains mettent en œuvre une forme d'action bien définie et très localisée, d'autres privilégient l'animation d'un ensemble d'acteurs qui mettent en œuvre des dispositifs divers.

Ce graphique fait apparaître deux axes majoritaires. Le premier, portant sur le repérage et l'accompagnement des jeunes qui ont décroché, concerne des projets qui ont préfiguré la mise en place du SIEI. Le second axe regroupe des projets centrés sur des actions de prévention, la mise en place de partenariats, de lieux d'accueil, de pédagogies et d'accompagnements innovants. Deux types d'actions sont plus spécifiques. D'une part, des expérimentations se sont concentrées sur les relations entre les équipes éducatives et les parents. D'autre part, certains projets ont spécifiquement visé la formation des équipes éducatives à la lutte contre le décrochage.

Le repérage des décrochés

Les dispositifs visant le repérage des jeunes qui ne sont inscrits dans aucune structure d'éducation, de formation ou d'insertion ont reposé sur des formes de mutualisation des informations entre acteurs partenaires, souvent appuyées sur la constitution d'un outil technique permettant le croisement des données. Les sociologues Pierre-Yves Bernard, Christophe Michaut et Franck Sanselme, évaluateurs du projet *«Espace partagé des données pour les jeunes sans solution»* porté par le rectorat de Nantes, estiment que *«cette forme de gouvernance par*

« Il est tout aussi important de travailler à l'élargissement des solutions proposées qu'au repérage des "décrochés" »

Des alternatives à la scolarité

Pour permettre la prise en charge d'élèves qui ne peuvent plus, pour un temps au moins, être maintenus dans le cadre scolaire ordinaire, d'autres actions sont centrées sur des formes alternatives d'enseignement ou d'accompagnement. Celles-ci visent à rompre une spirale d'échec et à permettre la restauration de la confiance en soi des jeunes accueillis. Par exemple, l'expérimentation de l'atelier pédagogique de Nanterre constitue une modalité de scolarité souple et flexible, en dehors d'un établissement scolaire, associant des enseignants, des éducateurs et un service de psychiatrie infanto-juvénile, sous la forme de séances en petits groupes. Les sociologues Gérard Boudesseul et Laurence Lafitte montrent dans leur évaluation que le dispositif a un effet positif pour les jeunes. Ceux-ci expriment *«le sentiment d'avoir trouvé un cadre et un encadrement propices à une réappropriation des règles», «la perception d'une ambiance éducative souple par opposition au cadre scolaire rigide»* et *«la réelle possibilité de regagner l'estime de soi»*.

Ces temps alternatifs permettent de renouer un lien avec l'apprentissage tout en s'éloignant du rythme de la scolarité ce qui s'incarne, par exemple, dans le décalage entre les enseignements ainsi reçus et les programmes scolaires. La question posée est donc celle de la capacité de telles solutions à proposer autre chose qu'une «déscolarisation encadrée». La difficulté à trouver des solutions qui permettent un réel retour à la scolarité explique d'ailleurs *«l'ambivalence des parents de classes populaires à l'égard des institutions de remédiation scolaire»*³. Un projet porté par la mis-

REPÈRES

« Sans diplômes », « sorties précoces » : deux notions

- Les « sorties sans diplômes » concernent les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme de second cycle général ou professionnel (baccalauréat, BEP, CAP), soit au plus le brevet des collèges. 17% des jeunes sortant de formation initiale sont dans cette situation en 2009, contre 31% en 1982.
- Les « sorties précoces » désignent la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (ils n'ont ni le bac, ni le BEP, ni le CAP) et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. En France, cette proportion était de 12,6% en 2010 et de 11,9% en 2011. L'objectif de l'Union européenne est de parvenir à une proportion de 10% au plus en 2020.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'État de l'école*, n°22, édition 2012.

« Pour permettre la prise en charge d'élèves qui ne peuvent plus (...) être maintenus dans le cadre scolaire ordinaire, des actions sont centrées sur des formes alternatives d'enseignement »

l'outil, qui vise à créer un consensus autour des moyens», laisse parfois en suspens *«le débat sur les finalités du repérage»*. Véronique Persuy, consultante évaluatrice du projet *«Plan d'accompagnement régional et territorial pour l'avenir des jeunes»*, porté par le rectorat et le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, note par exemple *«qu'un certain nombre d'acteurs [ont considéré] que la simple proposition d'un accompagnement ne constituait pas une solution "concrète" suffisante»*. Les évaluations montrent ainsi qu'il est tout aussi important de travailler à l'élargissement des solutions proposées qu'au repérage des «décrochés».

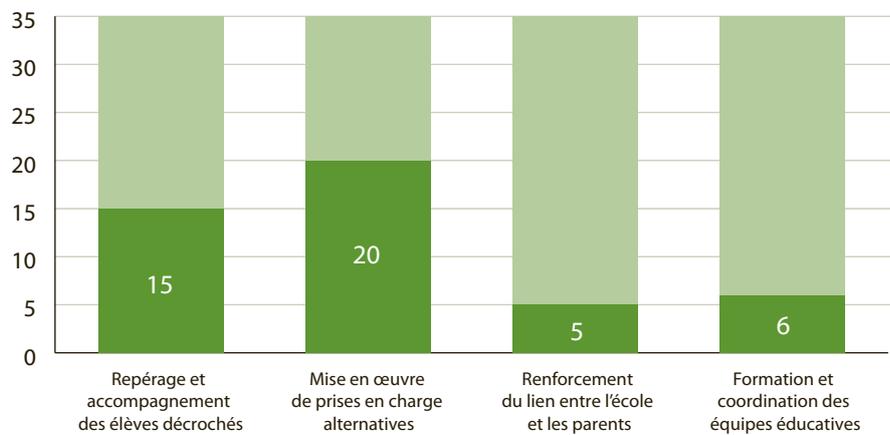
sion locale de Marseille et la Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale a consisté dans la mise en place d'«espaces d'accueil personnalisé (EAP) hors les murs de l'école, à destination des jeunes qui présentent le plus de difficultés». L'évaluation, réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, montre que le dispositif est jugé «très positivement» par ses acteurs mais que, «deux ans après le décrochage scolaire, le retour ou le maintien en formation et l'obtention d'un diplôme restent extrêmement limités». Le bilan de ces actions de remédiation met donc en évidence la nécessité d'agir sur le fonctionnement des établissements scolaires eux-mêmes.

Le lien entre l'école et parents

De nombreuses enquêtes montrent le lien entre le décrochage scolaire et une orientation subie et insuffisamment préparée, sans concertation avec les parents. La «mallette des parents» en classe de 6^e, expérimentation portée par le rectorat de Créteil, visait à lutter contre le décrochage scolaire et les violences à l'école, grâce à la consolidation du lien entre le collège et les parents d'élèves volontaires. Cette expérimentation a consisté en la mise en place de trois réunions-débats, réunissant des parents d'élèves de sixième et des acteurs du collège, axées sur l'aide que les parents peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. L'évaluation du dispositif, réalisée par les économistes Francesco Avvisati,

«Le rapport intermédiaire de l'évaluation de la mallette des parents montre que ces deux réunions permettent de faire baisser de 40% la proportion des décrocheurs en 3^e au moyen d'un dispositif peu coûteux et facile à reproduire»

Formes d'action mobilisées



Source: DJEPVA/MAFEJ, sur la base de 35 rapports d'évaluation. Une expérimentation peut s'inscrire dans plusieurs formes d'action. Lecture: 15 expérimentations sur 35 ont mis en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement des élèves décrochés.

Marc Gurgand, Nina Guyon et Éric Maurin, a montré, parmi plusieurs effets importants, un surcroît d'implication des parents volontaires auprès de l'institution scolaire et une plus forte implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Ce surcroît d'implication s'est également traduit par une amélioration très sensible du comportement des enfants: une diminution de l'absentéisme, du nombre d'exclusions temporaires et d'avertissements en conseils de classe, une plus grande fréquence des distinctions lors des conseils de classe (félicitations, encouragements...). Les résultats positifs de l'expérimentation de la «mallette des parents» en 6^e, qui a eu lieu en 2008-2009 dans le rectorat de Créteil, ont entraîné une extension du dispositif dans une double direction: d'une part, l'accroissement du nombre d'établissements mettant en œuvre le dispositif expérimenté en 6^e, d'autre part, la conception d'une «mallette des parents» en 3^e, portée par le rectorat de Versailles. En début d'année 2010-2011, les principaux de 37 collèges volontaires de l'académie de Versailles ont identifié les 25% d'élèves les plus exposés au décrochage scolaire dans leurs classes de 3^e. Un tirage au sort a ensuite déterminé, à l'intérieur de chaque collège, les classes qui participeraient à l'expérimentation. Dans celles-ci, les

familles présélectionnées ont été invitées à participer à deux réunions avec le chef d'établissement. Le rapport intermédiaire de l'évaluation, réalisée par les économistes Dominique Goux, Marc Gurgand et Éric Maurin, montre que ces deux réunions (52% des parents assistent au moins à l'une des deux réunions) permettent de faire passer la proportion de décrocheurs à l'issue de la classe de 3^e de 8,8% à 5,1%, soit une baisse de plus de 40%, au moyen d'un dispositif peu coûteux et facile à reproduire.

La mobilisation des enseignants

Un autre registre d'action expérimenté a poursuivi l'objectif de mobiliser les équipes éducatives autour des questions de repérage et d'accompagnement des élèves en risque de décrochage. Ces fonctions peuvent, par exemple, s'incarner dans des Groupes d'aide à l'insertion (GAIN) qui, à la rentrée 2013, sont devenus les Groupes de prévention du décrochage scolaire, articulés autour d'un référent nommé dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Pour renforcer ces groupes, une expérimentation menée dans l'académie de Créteil a visé à «professionnaliser

REPÈRES

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un « laboratoire de politiques publiques » finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées de manière indépendante. Cette étude repose sur l'analyse de 35 évaluations d'expérimentations portant sur la question du décrochage scolaire et soutenues dans le cadre du FEJ. Les rapports d'évaluation sont en ligne sur le site du FEJ : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>

les équipes éducatives (...) en les aidant à détecter de façon précoce les jeunes en risque de décrochage, puis à apporter avec leurs partenaires des réponses adaptées à chaque jeune». L'évaluation du projet, réalisée par la sociologue Sophie Divay, montre, après des phases d'ajustement, l'intérêt que prennent les enseignants aux échanges qui leur sont proposés dans le cadre de formations nouvelles qui permettent l'intervention « d'un regard extérieur ». Mais elle souligne également que les GAIN

sont « des structures en perpétuelle évolution, assez instables et soumises à de nombreuses variations ». Des facteurs limitent leur fonctionnement, certains intrinsèques (rotation des personnels, manque de temps et de moyens, difficultés de la gestion de l'absentéisme, effet stigmatisant pour des élèves suivis par un GAIN), d'autres extrinsèques à l'Éducation nationale (contexte socio-économique, éloignement géographique des élèves, manque de solutions extérieures à l'établissement).

Les évaluations soulignent ainsi l'intérêt de rendre visible le décrochage scolaire auprès de l'ensemble des professionnels afin de pouvoir fixer des objectifs d'accroissement du retour en formation de ces jeunes en difficulté (de 9 500 en 2012 à 20 000 en 2013). Elles montrent que de tels objectifs débordent l'enjeu du repérage des décrochés et interrogent à la fois le fonctionnement de l'institution scolaire et les conditions sociales dans lesquelles étudient les jeunes issus des familles les plus précaires.

1. Thibert R. « Le décrochage scolaire, diversité des approches, diversité des dispositifs », Institut français de l'éducation, *Dossier d'actualité veille et analyses*, n°84, mai 2013.
2. Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013, « Mise en place des réseaux Formation Qualification Emploi (FoQualE) ».
3. Millet M., Thin D., 2003, « Une déscolarisation encadrée. Le traitement institutionnel du "désordre scolaire" dans les dispositifs-relais », *Actes de la recherche en sciences sociales, Les contradictions de la « démocratisation » scolaire*, n° 149, pp. 32-41 ; Millet M., Thin D., 2012, « L'ambivalence des parents de classes populaires à l'égard des institutions de remédiation scolaire. L'exemple des dispositifs-relais », *Sociétés contemporaines*, 2012/2, n°86, pp. 59-83.

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

- Avvisati F., Gurgand M., Guyon N., Maurin E., *Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges ? Les enseignements d'une expérimentation contrôlée*, École d'économie de Paris, janvier 2010.
- Bernard P.-Y., Michaut C., Sanselme F., *Espace partagé des données pour les jeunes sans solution (ESPADON-J2S)*, rapport final d'évaluation, API 193, 2011.
- Boudesseul G., Lafitte L., *Ateliers pédagogiques de Nanterre*, rapport final d'évaluation, API 301, 2012.
- Divay S., *Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire*, rapport final d'évaluation, API 353, 2012.
- Goux, D., Gurgand, M. et Maurin, E., *Implication des parents et prévention du décrochage scolaire*, rapport intermédiaire d'évaluation, projet hors appel à projets n°9, 2013.
- Gurgand M., *Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents dans les collèges ? Évaluation de l'impact de la « mallette des parents »*, Rapport d'évaluation finale du projet APDIIESES II, décembre 2011.
- Maillard D., Mora V., Rouaud P., Thery M., Veneau P., Lehberger T., *Évaluation d'un dispositif d'accompagnement de jeunes en rupture scolaire*, rapport final d'évaluation, API 359, 2012.
- Persuy V., *Plan d'accompagnement régional et territorial pour l'avenir des jeunes*, rapport final d'évaluation, API 261, 2012.
- Tourmen C. (dir.), *Lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement agricole*, rapport final d'évaluation, API 57, 2012.

Jeunesses : études et synthèses figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique publications)



BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"

À retourner à INJEP, 95, av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

- 5 numéros: 20 euros 10 numéros: 40 euros

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INJEP

Nom : _____ Raison sociale : _____

Activité : _____ Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'INJEP par courrier électronique ?

- Oui Non

Signature :

Directeur de la publication :

Olivier Toche

Conseiller scientifique :

Bernard Roudet †

Rédacteur en chef :

Roch Sonnet

Rédacteurs du numéro :

Jean Bérard, Alexia Pretari,

Mathieu Valdenaire

Correction :

Sabrina Bendersky

Mise en page :

Catherine Hossard

Impression :

Centr'imprim – Issoudun

ISSN : 2112-3985



Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse